

US6 CREFRE

Centre Régional d'Exploration Fonctionnelle et Ressources Expérimentales

Oncopôle Toulouse – 2 avenue Hubert Curien – Toulouse

adresse de Rangueil

adresse de Purpan

adresse de l'ENVT

Catalogue de prestations

Préambule

Le présent document regroupe toutes les prestations proposées aux utilisateurs par le service axénique. Ce catalogue de prestations a pour but :

- De présenter toutes les prestations proposées par le service
- De décrire les prestations : gestes techniques, délais
- De décrire les conditions de demande et de réalisation des prestations
- De décrire les modalités de demandes des prestations proposées

La création de modèles

Cette prestation correspond à une nouvelle demande de prestation.

Le service de production réalise des créations de modèles murins par inter-croisements.

Le client contacte la responsable du service pour connaître la possibilité d'hébergement de ce nouvel inter croisement. Puis il remplit une nouvelle demande de prestation.

L'hébergement et le soin des animaux

Les animaux sont hébergés dans une zone confinée en isolateur ou en portoir isocage. Le matériel et les procédures de change assurent le maintien du statut sanitaire axénique ou SOPF pour les animaux colonisés. Les conditions d'hébergements sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les cages sont changées une fois par semaine. L'eau de boisson et l'aliment sont disponibles en permanence. Le service de production est doté d'une structure du Bien Etre Animal (SBEA). Le vétérinaire de la structure, la responsable de la SBEA et le zootechnicien en charge de la lignée veillent, au quotidien au bien-être animal, trace et communique toutes les informations relatives aux animaux hébergés.

La traçabilité des animaux

Les zootechniciens assurent la traçabilité des animaux grâce au logiciel ANIBIO.

La mise à jour des lignées est faite une fois par semaine.

Les cages sont identifiées par des numéros uniques et des étiquettes comprenant toutes les informations relatives aux animaux de la cage.

La communication

Chaque client est en contact direct avec un zootechnicien qui gère la/les lignées.

Le zootechnicien communique ces observations par ANIBIO (observations, fiches incidents), par mail et par fiche de suivi.

Le client communique ses consignes par demandes de services ANIBIO et ses questions par mail ou téléphone.

Des réunions et entretiens téléphoniques sont aussi proposés.

La production d'animaux

Les modalités de cette prestation sont à définir dans la demande de prestation.

Le service de production assure les accouplements, les soins aux animaux et les sevrages en respectant les caractéristiques biologiques des animaux.

Les naissances sont toutes datées et notées dans ANIBIO.

Les accouplements sont continus, en duo ou en trio (sauf pour certaines souches).

Les sevrages sont fait à partir de 21 jours

Le génotype des animaux sevrés doit être renseigné par le client. Les animaux doivent rapidement être utilisés (expérimentation ou reproduction) ou mis à mort.

L'identification des animaux

Les modalités de cette prestation sont à définir dans la demande de prestation.

L'identification des animaux est faite par coupe de phalanges uniquement sur des animaux de moins de 10 jours. Le service s'isotechnie du CREFRE suit les recommandations de la FELASA et encourage les utilisateurs à utiliser les phalanges pour le génotypage.

L'identification utilisée est le marquage international.

L'identification d'animaux adultes est faite par marquage aux oreilles (poinçons).

Les prélèvements pour génotypages et leur transfert

Les modalités de cette prestation sont à définir dans la demande de prestation.

Le service de production propose plusieurs types de prélèvements et de conservations selon les besoins des clients :

Types de prélèvements :

- phalanges avant 10 jours uniquement

- oreilles à partir de 21 jours

- sang à partir de 4 semaines uniquement pour des animaux hébergés en isocage (15 jours entre 2 prélèvements de sang)



Type de conservation :

- Congélation -18°C
- Réfrigérateur + 4°C

Au cours du transport, les prélèvements sont mis dans une glacière avec un pain de glace.

Le transfert des prélèvements est fait entre la zootechnie de production à Langlade et les sites suivants :

- Zootechnie d'expérimentation de Ranguéil
- Zootechnie d'expérimentation de Purpan
- Magasin du CRCT

Les transferts sont organisés les mardis et jeudis matin de chaque semaine. En cas de modifications, les clients sont prévenus à l'avance par mail.

Les pochettes (nombre, destinations) sont contrôlées au départ et à l'arrivée sur site d'expérimentation.

Le transfert des animaux vers des zootechnies d'expérimentation définies

Cette prestation correspond à la demande de service « envoi d'animaux en expérimentation » sur ANIBIO.

Le client enregistre la demande de service sur ANIBIO. Il s'engage à noter le numéro de protocole d'expérimentation, la zootechnie de destination ainsi que toutes informations concernant une particularité des animaux (âge, état physique).

Le client s'engage à respecter le délai de traitement de la demande de transfert.

- Pour un envoi le mardi matin, la demande doit être faite avant le vendredi midi
- Pour un envoi le jeudi matin, la demande de transfert doit être faite avant le mardi midi

Le transfert des animaux est soumis au respect des règles éthiques et à l'acceptation du site d'expérimentation.

Les animaux transportés chaque mardi et jeudi matin entre 10h et 12h par un transporteur agréé vers les zootechnies du CREFRE :

- Zootechnie d'expérimentation de Ranguéil
- Zootechnie d'expérimentation de Purpan
- Zootechnie d'expérimentation de Langlade

En cas de modifications, les clients sont prévenus à l'avance par mail.

Le matin du transfert, les cages de transports sont préparées afin de garantir le maintien du statut sanitaire durant le transport. Le nombre d'animaux par cage ainsi que leur état est vérifié avant chaque départ.

Le transfert automatique des animaux vers la zootechnie d'expérimentation :

les modalités de cette prestation sont à définir dans la demande de prestation.

Le zootechnicien assure en autonomie le passage en expérimentation de certains des animaux produits conformément à la demande de prestation.

Le transfert d'animaux vers des laboratoires extérieurs

Cette prestation correspond à la demande de service « expédition d'animaux vers un laboratoire extérieur » sur ANIBIO.

Le client contacte par mail la responsable du service d'isotechnie et la responsable des flux pour organiser le transfert (tanguy.bernal@inserm.fr et audrey.boyer@inserm.fr)

Le client remplit et retourne le formulaire « demande d'expédition vers un laboratoire extérieur ».

Le client enregistre la demande de service sur ANIBIO.

Le client s'engage à respecter le délai de traitement de la demande de 2 semaines.

La mise à mort des animaux

Mise à mort sur consignes

Cette prestation correspond à la demande de service « euthanasie » sur ANIBIO.

Après traitement de la demande, les animaux sont mis à mort par dislocation cervicale ou armoire à CO₂.

Mise à mort automatique

les modalités de cette prestation sont à définir dans la demande de prestation.

Le zootechnicien assure en autonomie la mise à mort de certains des animaux produits conformément à la demande de prestation.

La réception des animaux

Les modalités d'entrée des animaux dans la zootechnie d'élevage dépendent de l'origine des animaux.

Les animaux SOPF non transgéniques issus de fournisseurs agréés (fond génétique : C57BL6, Balb/c...)

L'équipe commande les animaux et prévient le zootechnicien du jour de leur arrivée (copie du bon de commande) Les animaux sont réceptionnés en quarantaine et passent en zone protégée après une acclimatation de 3-4 jours.

Les animaux transgéniques issus de décontamination chez un fournisseur agréé

L'équipe prévient la responsable de la zootechnie et le zootechnicien de l'arrivée des animaux.

L'équipe fournit les documents nécessaires :

- demande de prestation et questionnaire
- listes de animaux
- contrôle sanitaire confirmant le statut sanitaire
- bon de commande avec la date de livraison

Les animaux sont réceptionnés en quarantaine et passent après une acclimatation de 3-4 jours en zone protégée.

Les animaux transgéniques appartenant à un centre de recherche externe (national ou international)

L'équipe envoie un bilan sanitaire récent de la lignée pour identification du statut sanitaire.

Bilan sanitaire SOPF :

Les animaux sont réceptionnés dans la quarantaine du service de production. Le statut sanitaire est confirmé à la réception, par un test PRIA (à la charge de l'équipe de recherche).

Si celui se révèle négatif, les animaux passent en zone protégée.

Si celui se révèle positif, les animaux doivent être décontaminés.

Bilan sanitaire non SOPF :

La lignée ne peut pas être réceptionnée par le service de production. La lignée doit être décontaminée.

Les contrôles sanitaires

Le service d'isotechnie maintient un statut sanitaire axénique sauf pour les animaux colonisés. Le statut sanitaire est contrôlé chaque semaine. Le contrôle est fait par la mise en culture de fèces récoltées sur l'animal.

Le maintien de lignée

Les modalités de cette prestation sont à définir dans la demande de prestation.

Le zootechnicien assure en autonomie la gestion de la lignée à minima. Le maintien de lignée correspond à 2 cages de couples et 2 cages de futurs reproducteurs. Les portées nées de ces accouplements sont mises à mort automatiquement. Les futurs reproducteurs et les accouplements sont renouvelés à l'initiative du zootechnicien pour le maintien de lignée sous forme respirante.

Le second prélèvement

Cette prestation correspond à la demande de service « 2ème prélèvements »

Le zootechnicien réalise un 2ème prélèvement sur les animaux sélectionnés dans le service.

Pour les prélèvements de sang : le délai entre le 1er et le 2ème prélèvement est de minimum 15 jours.

Pour les prélèvements de phalanges : le 2ème prélèvement sera toujours un prélèvement aux oreilles car les animaux sont adultes.

Les mesures

Cette prestation correspond à la demande de service « mesure »

Les animaux sélectionnés dans le service sont mesurés. La fréquence doit être mentionnée en observation de la demande de service. Les mesures sont transmises par mail ou notées sur ANIBIO.

Les pesées

Cette prestation correspond à la demande de service « pesée »

les animaux sélectionnés dans le service sont pesés. La fréquence doit être mentionnée en observation de la demande de service. Les mesures sont transmises par mail ou notées sur ANIBIO.

Les accouplements contrôlés

Cette prestation correspond à la demande de service « accouplements contrôlés »

Le client enregistre la demande de service et s'engage à respecter un délai de 72h pour le traitement de la demande.

La date d'accouplement doit être mentionnée dans la demande de service.

Le zootechnicien prépare les animaux (isolement du mâle, regroupement des femelles, synchronisation des œstrus) 72h avant.

Le zootechnicien met les animaux en accouplement à 16h30 et vérifie le bouchon vaginal le lendemain matin à 7h30.

Les souris sont fournies selon les disponibilités (nombre, âge, sexe).

Dérivation de lignée SOPF en lignée axénique

Cette prestation correspond à la demande de service « hystérectomie aseptique »

Le client fournit les souris SOPF portant le gène d'intérêt.

La date de l'hystérectomie est fixée en fonction de l'âge des reproducteurs reçu et de la disponibilité des femelles porteuses et adoptantes axéniques.

Une fois l'hystérectomie pratiquée, les nouveaux nés et la femelle adoptante sont hébergés en isocage jusqu'à ce que leur statut axénique soit assuré.

Le marquage est pratiqué entre 7 et 10 jours et la phalange est récupérée pour le génotypage.

Une fois le statut assuré, les animaux peuvent entrer dans un isolateur ou rester en isocage.

Passage en cages métaboliques

Cette prestation correspond à la demande de service « cages métaboliques »

les animaux sélectionnés dans le service sont placés seul dans une cage métabolique de chez Sable system pour une durée de 48H. Un maximum de 8 souris peut être observée en même temps.

Les résultats bruts vous sont alors transmis à la fin de l'acquisition.

Le statut axénique des animaux est conservé.

Souris axéniques

Cette prestation correspond à la demande de service « souris axénique »

Nous proposons la production de souris B6J et C3H axéniques à partir de 4 semaines.

Souris axéniques humanisées

Cette prestation correspond à la demande de service « souris axénique humanisée »

Nous proposons la production de souris B6J et C3H axéniques humanisées à partir de 4 semaines.

Le client doit nous fournir la flore à implantés ainsi que sa sérologie. Les souris sont humanisées par gavage oral et hébergées en isocage.